

## Un Programme Bio-Canada (PBC)

développer une agriculture durable pour le Canada et la santé de notre planète

### CONTEXTE

---

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien subit déjà les graves répercussions des changements climatiques en raison de phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses, les feux de forêt et l'acidification des océans.

La Norme biologique canadienne (NBC) s'aligne sur les propositions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en matière [d'agriculture intelligente face au climat \(AIC\)](#), et prescrit des stratégies efficaces en production agricole pour favoriser l'émergence d'une économie carboneutre. Conformément aux énoncés de la FAO, la NBC inclut des pratiques qui contribuent de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à la séquestration du carbone atmosphérique et à l'accroissement de la biodiversité, tout en accroissant la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques (inondations et sécheresse) et les profits des producteurs.

Le Canada est le 6e plus grand marché biologique au monde ; nos ventes de produits biologiques augmentent à un rythme soutenu, atteignant [8,1 milliards de dollars en 2020](#). Mais malgré une augmentation constante de la production, l'offre ne satisfait pas la demande, tant au niveau national qu'international. Cette situation offre de grandes possibilités pour l'avenir.

**La Fédération biologique du Canada (FBC) déclare que  
les agriculteurs et les transformateurs de tout le pays devraient bénéficier pleinement  
de l'établissement de la production durable et du potentiel de croissance du marché;  
mais cela ne peut se faire que si le gouvernement canadien assume ses responsabilités en créant un  
encadrement commercial et logistique favorable à l'essor de l'agriculture biologique.**

**Mais depuis 2017, le gouvernement du Canada a drastiquement réduit son soutien à l'agriculture biologique....**

- Le Bureau Bio-Canada, créé en 2009 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour appliquer la réglementation qui régit la production et le marché des produits biologiques, a été dissous en 2017.

- La Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques (TRCVPB), mandatée pour analyser la position concurrentielle du secteur biologique canadien et créer une stratégie pour améliorer son rendement et sa rentabilité, a été dissoute en 2019 par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

- Le Comité d'interprétation des normes (CIN), créé et financé par l'ACIA depuis 2009 pour fournir des conseils indépendants au Régime Bio-Canada sur les questions liées à la certification des produits biologiques, verra son financement interrompu en 2023 (réduit de 54 % en 21-22 et 22-23).

- La Norme biologique canadienne est référencée par le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. L'Office des normes générales du Canada, propriétaire de la norme, exige qu'elle soit révisée tous les cinq ans. Mais le gouvernement fédéral n'a pas prévu de budget pour les révisions à venir. AAC déclare qu'il ne financera plus ces révisions quinquennales obligatoires.

Un Programme biologique canadien à multiples volets est nécessaire pour accroître la production, maintenir l'accès du Canada aux marchés biologiques nationaux et internationaux, et soutenir la compétitivité du Canada face aux pays producteurs concurrents qui ont mis en place des programmes pour soutenir leurs industries biologiques respectives.

## Pourquoi le Canada doit mettre en place le Programme Bio-Canada

---

Les bénéfices de l'agriculture biologique sont largement documentés et reconnus au niveau international.

Les pratiques biologiques :

- Atténuent le changement climatique - en contribuant directement à la réduction des émissions de GES et en atténuant l'impact des bouleversements liés au changement climatique (par exemple, inondations, sécheresse, variations extrêmes de température).
- Augmentent la biodiversité et ralentissent la disparition des espèces.
- Réduisent l'utilisation de pesticides, contrairement à l'agriculture régénérative basée sur l'utilisation des pesticides.
- Favorisent la santé humaine et animale.
- Contribuent au maintien de meilleures sociétés (grâce à une éthique commerciale plus forte et à un recours accru aux intrants locaux).
- Créent de la richesse économique (plus de PIB, plus d'impôts).

## Ce qu'accomplira le Programme Bio-Canada

---

**L'industrie biologique a besoin du Programme Bio-Canada (PBC) pour accroître la durabilité de l'agriculture canadienne, assurer l'accès aux marchés et maintenir notre compétitivité.**

1. La USDA et l'UE financent le maintien de leurs normes biologiques respectives.
2. La USDA finance le [Organic Cost Share Certification Program](#) (OCCSP), qui fournit une assistance aux producteurs et aux manutentionnaires en partageant les coûts de la certification, et a créé la [USDA Organic Integrity Database](#) pour promouvoir les exploitations agricoles écologiques et prévenir la fraude.
3. La Commission européenne a fixé l'objectif « de consacrer 25 % des terres agricoles à l'agriculture biologique d'ici à 2030, et d'un développement significatif de l'aquaculture biologique ».
4. En Europe, de nombreux pays offrent un soutien direct à la production biologique sous la forme d'une subvention annuelle par hectare, dans le but d'encourager le maintien des pratiques biologiques à long terme.

Le Canada doit offrir un soutien comparable à celui offert aux producteurs des pays concurrents. Dans cette perspective, un PBC efficace devra comprendre des mesures de soutien portant sur quatre éléments distincts mais interdépendants :

1. L'ACCÈS AU MARCHÉ GRÂCE À UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SOLIDE
2. LA CROISSANCE DE LA CAPACITÉ
3. L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE CONNAISSANCES CONSACRÉES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
4. LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR BIOLOGIQUE À LA DURABILITÉ.

Le tableau suivant décrit les différentes mesures de soutien que doit inclure le Programme Bio-Canada pour accroître la durabilité de l'agriculture canadienne, assurer l'accès aux marchés et maintenir la compétitivité de notre industrie biologique. Des détails relatifs à ces mesures sont fournis dans les pages suivantes.

## PROGRAMME BIO-CANADA : Résumé des mesures

Programme Bio-Canada			
ACCÈS AU MARCHÉ GRÂCE À UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SOLIDE	CAPACITÉ DE CROISSANCE	FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DU SAVOIR	RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR BIO À LA DURABILITÉ
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Financement permanent de la révision obligatoire de la NBC chaque 5 ans</li> <li>2. Hausse et stabilité du financement du Comité d'interprétation des normes</li> <li>3. Implantation de la base de données sur l'intégrité du Régime Bio-Canada</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Investir en transformation et capacité de distribution des produits biologiques</li> <li>5. Faciliter l'arrimage entre les agriculteurs et les acheteurs, et développer l'accès aux marchés internationaux.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Financement amélioré (pourcentage accru du financement public) pour la recherche consacrée aux agroécosystèmes et aux solutions de remplacement des intrants à base de combustibles fossiles</li> <li>7. Accroître l'assistance technique pour l'implantation des pratiques biologiques à la ferme</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Implantation d'un programme de partage des coûts de la certification qui offre aux exploitants canadiens les mêmes avantages que ceux offerts par le Farm Bill de la USDA aux exploitants américains</li> <li>9. Reconnaissance et compensation financière pour les biens et services écologiques fournis par les exploitations agricoles sous régie biologique, et pour les bénéfices sanitaires et sociétaux qui découlent de l'agriculture biologique</li> </ol>

## ACCÈS AU MARCHÉ GRÂCE À UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SOLIDE

### Le Régime Bio-Canada (RBC)

Le [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#) (RSAC) édicte que les aliments pour humains et animaux et les semences étiquetés comme biologiques doivent être certifiés conformes à la [Norme biologique canadienne](#). Le RSAC décrit également le système de la certification biologique sous le [Régime Bio-Canada](#) (RBC).

Le RBC est un système composé de plusieurs niveaux. Les organismes de certification (OC) inspectent annuellement les exploitations (fermes et usines de préparation des aliments) qui désirent apposer l'appellation biologique ou le [logo Biologique Canada](#) sur leurs produits. Les OC facturent des frais de certification aux exploitants. Les OC sont agréés par des entités intermédiaires, les Organismes de vérification de la conformité

(OVC), qui sont responsables de l'agrément des OC auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) suivant les critères définis dans le [Manuel de fonctionnement du Régime Bio-Canada](#).

## L'importance du maintien de la NBC chaque cinq ans

Propriété de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), la Norme biologique canadienne (NBC) établit les exigences que les producteurs agricoles et les transformateurs d'aliments doivent satisfaire pour apposer l'étiquette biologique sur leurs produits et en assurer la légitimité sur les marchés canadiens ou internationaux; la certification garantit la véracité de l'appellation biologique. La NBC, référencée dans le RSAC, constitue donc la base de tout le système de réglementation et de certification des produits biologiques, tant pour les produits vendus à l'extérieur de leur province d'origine que pour les produits importés et exportés.

Le [Manuel de politiques et procédures](#) pour l'élaboration et le maintien des normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) décrit les principes directeurs relatifs au processus de d'élaboration des normes; **il y est établi que chaque norme détenue par l'ONGC doit faire l'objet d'un examen complet au moins tous les cinq ans**. Une norme non révisée n'est plus pertinente et une norme qui a été publiée depuis plus de cinq ans ne peut pas être modifiée (clause 6.11.9 du Manuel de l'ONGC).

L'ONGC peut retirer une norme si les fonds ne sont pas suffisants pour la mettre à jour (6.12.1), ou si le maintien de la norme n'est plus conforme aux exigences de l'ONGC (6.12.2.3).

Le Canada établit des [ententes d'équivalence relatives aux produits biologiques](#) avec d'autres pays lorsque les signataires déterminent que les deux systèmes de réglementation concernés, y compris leurs normes biologiques respectives, garantissent que des principes et des résultats équivalents sont atteints dans les deux juridictions. L'industrie biologique canadienne ne peut donc pas demeurer compétitive si la NBC n'est pas révisée périodiquement (chaque cinq ans) pour demeurer comparable aux normes des autres pays. Les ententes d'équivalence pourraient être annulées si la NBC n'est pas adéquatement révisée et l'accès des produits biologiques canadiens aux marchés internationaux en serait compromis.

## Financement des révisions quinquennales de la NBC

La NBC a été révisée en 2006, en 2015 et en 2020.,

Lors de la révision de 2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a versé une contribution de 297 414 \$, à la Fédération biologique du Canada (FBC) sous le volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing, pour couvrir une partie des coûts de la révision. L'industrie a fourni des fonds de contrepartie de 83 490 \$ en espèces grâce à une levée de fonds menée par la FBC, complétés par des contributions en nature de 16 062 \$. Pour leur part, les frais encourus par l'ONGC ont été couverts par le Conseil canadien des normes.

Les travaux de révision 2020 ont été financés grâce à une contribution de 292 554 \$ du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) d'AAC (un programme qui a depuis été supprimé) à la FBC; les fonds de contrepartie de l'industrie (par une levée de fonds de la FBC) se sont élevés à 59 000 \$ et les contributions en nature à 39 000 \$. AAC a également couvert les frais de l'ONGC, d'environ 292 000 \$.

Le financement ad hoc octroyé par le gouvernement fédéral n'est pas viable à long terme. En 2022, le gouvernement fédéral demande à l'industrie de payer par elle-même les frais encourus pour les futurs travaux de

révision de la NBC. Cependant, le financement de la révision de la NBC par l'industrie est perçu comme une menace à l'indépendance du processus. Et il n'existe aucun mécanisme de financement, tel qu'un programme de cotisations, qui permette à tous les exploitants et intervenants de l'industrie de contribuer équitablement au financement des travaux de révision.

Par ailleurs, les gouvernements américain et européen financent le maintien de leurs normes biologiques sans exiger de contributions de la part de l'industrie. L'industrie biologique canadienne serait clairement désavantagée par rapport aux pays concurrents si elle devait financer par elle-même les travaux de révision de la NBC comme l'exige le gouvernement fédéral.

Compte tenu de tous ces facteurs, le gouvernement canadien doit assurer le financement permanent des révisions quinquennales de la NBC et garantir l'indépendance du processus de révision en mettant en place le Programme Bio-Canada.

## Le rôle réglementaire du Comité d'interprétation des normes du Canada

Le [Manuel de fonctionnement du Régime Bio-Canada](#) édicte ce qui suit :

*C.5.10 Lorsque l'OC et le titulaire du certificat ne croient pas que la question nécessite une demande d'interprétation, l'OC fonde son interprétation sur la partie 1.4 de la norme CAN/CGSB 32.310 ou la partie 1.4 de la norme CAN/CGSB 32.312. Le titulaire du certificat peut encore déposer une plainte à l'OVC au sujet de l'OC ou demander au CIN une interprétation afin de réexaminer la question ultérieurement.*

*C.5.11 L'OC se conforme aux interprétations des normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB 32.310, CAN/CGSB 32.311 et CAN/CGSB 32.312) fournies par le CIN et considérées comme officielles par l'ACIA, pour assurer l'application uniforme des règles à tous les exploitants par les divers OC.*

Sous le Régime Bio-Canada, le Comité d'interprétation des normes (CIN) harmonise le processus de certification pancanadien en fournissant à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) des avis sur les questions relatives aux normes soumises par les exploitants certifiés et les organismes de certification dans le cadre de l'application du RSAC.

Le CIN doit être une entité indépendante, crédible et impartiale. Le CIN doit donc être financé par l'ACIA, et non par l'industrie. Plutôt que d'abolir le financement accordé au CIN depuis 2009, le gouvernement canadien doit mettre en œuvre le Programme Bio-Canada pour maintenir, voire augmenter, le financement accordé au CIN. Ce soutien est important pour harmoniser le processus de la certification, en maintenir l'indépendance, voire accélérer les travaux du CIN afin que les demandes d'interprétation soient traitées dans des délais raisonnables.

## Une base de données sur l'intégrité du Régime Bio-Canada

La publication d'un répertoire de tous les exploitants certifiés biologiques dans le cadre du RBC dans une base de données nationale comparable à la [USDA Organic Integrity Database](#) favorisera l'essor des pratiques agricoles écologiques tout en prévenant la fraude. Seul le gouvernement peut assurer le maintien et la fiabilité d'un répertoire exhaustif des exploitants biologiques canadiens.

## Améliorations réglementaires additionnelles

Une fois le PBC implanté, d'autres améliorations réglementaires sont souhaitables pour harmoniser les pratiques et assurer l'intégrité de l'industrie biologique canadienne. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- Implantation du Régime Bio-Canada dans toutes les provinces  
L'ACIA réglemente les marchés interprovinciaux et internationaux. Chaque province et territoire est responsable de réglementer le marché biologique intraprovincial (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Alberta exigent que les produits étiquetés comme biologiques et vendus localement soient certifiés).

**L'absence de réglementation intraprovinciale en Saskatchewan, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les territoires crée des disparités et ouvre la porte aux produits frauduleux étiquetés comme biologiques.**

Le gouvernement fédéral devrait exiger que tous les provinces et territoires réglementent le commerce biologique intraprovincial en s'inspirant du Régime Bio-Canada.

- Certification obligatoire pour les importateurs/courtiers de produits biologiques en vrac  
Les courtiers et les distributeurs jouent un rôle important dans le commerce des produits biologiques. L'ACIA doit imposer la certification pour tout courtier/importateur/distributeur impliqué dans le commerce (possession légale) de produits en vrac certifiés biologiques en vertu du Régime Bio-Canada, comme l'impose la USDA.
- Certificats de transaction obligatoires pour les produits biologiques  
L'ACIA devrait exiger des certificats de transaction dans le commerce des produits biologiques. Les informations obtenues grâce aux certificats de transaction permettraient de traquer les produits potentiellement frauduleux tout au long de la chaîne de valeur, d'un opérateur à l'autre. **Cela aidera les inspecteurs de l'ACIA, ainsi que les organismes de certification, à repérer les fraudes et à harmoniser le Régime Bio-Canada.**

## CAPACITÉ DE CROISSANCE

---

Le gouvernement du Canada investit dans les entreprises biologiques par le biais de divers programmes qui ne visent pas spécifiquement la production et la transformation biologiques.

Cependant, les entreprises produisant des produits biologiques peuvent avoir des besoins spécifiques. Il est donc essentiel d'investir dans la capacité de transformation et de distribution des produits biologiques afin de satisfaire la demande croissante de produits biologiques, tant au Canada qu'à l'étranger. Mais si la valeur ajoutée des produits biologiques n'est pas assurée par un cadre réglementaire sain et solide (détaillé ci-dessus), les investissements sont plus risqués tant pour le gouvernement que pour l'industrie.

Pareillement, le programme Agri-marketing d'AAC fournit des fonds pour faciliter le réseautage entre les agriculteurs et les acheteurs et accroître le développement des marchés internationaux. Ce type de financement doit être augmenté par le biais du Programme Bio-Canada afin de mettre l'accent sur le développement et le dynamisme des marchés biologiques.

---

## FINANCEMENT ACCRU POUR LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DU SAVOIR

---

L'agriculture biologique doit être reconnue pour ses pratiques agricoles qui préservent les sols, l'eau et la biodiversité. Pour soutenir l'adoption de telles pratiques par l'ensemble de la communauté agricole, le gouvernement du Canada doit viser l'amélioration de la résilience des agroécosystèmes face aux changements climatiques et partager les risques entre les entreprises agricoles et la société. Cela implique un soutien substantiel à la recherche et au transfert des connaissances en agriculture biologique et durable.

Il est donc plus que justifié d'offrir un financement gouvernemental plus important (un pourcentage plus élevé de fonds publics) à la recherche sur les agroécosystèmes certifiés et au développement des alternatives aux intrants basés sur les combustibles fossiles, et d'augmenter l'assistance technique pour l'adoption de pratiques biologiques à la ferme, par le biais du Programme Bio-Canada.

## RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR BIO À LA DURABILITÉ

---

Dans plusieurs pays, de nombreux programmes offrent des subventions aux producteurs biologiques. Ce type de soutien n'est pas toujours spécifiquement associé à l'agriculture biologique, mais contribue indirectement à son développement. On observe en Europe une tendance au soutien direct aux exploitations biologiques par un paiement annuel à l'hectare, allant même jusqu'à la réduction, voire l'exonération, des taxes foncières afin d'encourager l'application à long terme des pratiques associées à la production biologique. Ce type de mesure peut engendrer une augmentation significative du taux de conversion vers l'agriculture biologique.

**Par conséquent, le Programme Bio-Canada doit inclure la reconnaissance et une compensation financière pour les biens et services écologiques associés à la gestion optimale et écologique des ressources par les agriculteurs.**

En Amérique du Nord, le soutien est davantage axé sur l'aide à l'investissement et inclut relativement moins d'actions en faveur des paiements environnementaux. Cependant, la USDA finance le [Organic Cost Share Certification Program](#) (OCCSP) qui partage les coûts encourus par les producteurs et manutentionnaires de produits agricoles lors de l'obtention ou du renouvellement de leur certification biologique dans le cadre du National Organic Program (NOP), remboursant jusqu'à 50 % de coûts de certification payés annuellement. Ce type d'aide est considéré comme un soutien au maintien des surfaces en production biologique, puisqu'il offre une aide récurrente.

Pour que les entreprises biologiques canadiennes demeurent compétitives, le Programme Bio-Canada doit inclure la mise en place d'un programme de partage des coûts de certification pour les exploitants biologiques, offrant, au minimum, les mêmes avantages que ceux de la USDA.

## Conclusion et perspectives

---

Dans tous les pays ayant implanté une filière biologique structurée, les budgets consacrés directement ou indirectement au développement de l'agriculture biologique sont en nette augmentation. Les programmes d'aide au maintien des bonnes pratiques se multiplient pour soutenir une agriculture qui répond aux défis du développement durable et des changements climatiques.

En résumé, la création du Programme Bio-Canada qui soutiendra l'agriculture biologique doit inclure :

- **Un financement permanent pour les révisions quinquennales obligatoires de la Norme biologique canadienne.**
  - Les travaux de révision précédents ont représenté un investissement de 1 à 2 millions de dollars tous les cinq ans.
- **Un financement permanent et accru pour le Comité d'interprétation des normes du Canada.**
  - Le budget annuel du CIN était de 50,000 \$ de 2009 à 2019.
- **Un soutien au développement des marchés locaux, provinciaux et internationaux par la mise en place d'une base de données nationale sur les exploitations biologiques et par la consolidation du Régime Bio-Canada.**
  - Le gouvernement prend en charge le coût de la création et du maintien de la base de données, comparable à l'Organic Integrity Database de l'USDA, qui permet de suivre la croissance des marchés et prévenir la fraude.
- **Reconnaissance et compensation financière pour les biens et services écologiques associés aux pratiques de l'agriculture biologique**
  - La stratégie "de la ferme à la table" de la Commission européenne pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement vise à consacrer au moins 25 % des terres agricoles de l'UE à l'agriculture biologique d'ici 2030. Pour y parvenir, un plan d'action prévoit un soutien direct à la production biologique, sur la base d'un paiement annuel par hectare. Certaines mesures peuvent aller jusqu'à la réduction, voire l'exonération, des taxes foncières.
  - Ce type de mesure exerce un effet de levier important sur le taux de conversion vers l'agriculture biologique. Très souvent, les paiements à l'hectare sont justifiés par la rétribution des externalités positives et sont financés en partie par l'imposition de taxes sur les pesticides.
  - Ce type de soutien financier doit être mis en place au Canada pour que notre secteur biologique reste compétitif.
- **Mise en place d'un programme de partage des coûts de certification pour les exploitants biologiques, offrant, au minimum, les mêmes avantages que ceux du programme équivalent de la USDA**
  - Sous le programme de partage des coûts de certification biologique (Organic Cost Share Certification Program - OCCSP), les exploitations certifiées peuvent percevoir jusqu'à 50 % de leurs coûts annuels de certification, sans dépasser 500 \$ par activité de certification.
  - Coût estimé pour le Canada : 3 à 5 millions de dollars par an.